



COMMUNE DE CHAMPLOST

PROCES-VERBAL du Conseil Municipal du 22 juin 2026

Présents : SEILLIÉBERT Christophe, Maire, BOCAT-MONNET Christiane, GUILLEMEAU Roland (Adjoints), ARMONGON Maryline, DELAGNEAU Aurélie, DEGRANGE François, FLORIN Ingrid, LAVAUD Estéban, LARBI Fabiola, LOUIS-SIDNEY Vanessa, PREVOST Yvette, ROUSSEAU Philippe, VERPEAUX Nicolas

Absents ayant donné pouvoir :

HUP Damien donne pouvoir à SEILLIÉBERT Christophe
QUARTIER David donne pouvoir à ROUSSEAU Philippe

Secrétaire de séance : GUILLEMEAU Roland

M. le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour, le point suivant :

- Désignation membres GIP ARNia

Le Conseil vote, à l'unanimité POUR (15 voix).

Les conseillers n'ayant aucune observation à apporter au dernier compte-rendu, ils signent le registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR

2026/027 Désignation des membres du GIP ARNia:

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune s'est engagée, depuis plusieurs années, dans la dématérialisation de certains actes soumis au contrôle de légalité telles que les délibérations, les arrêtés, les actes budgétaires et les conventions et a ainsi adhérer au Groupement d'Intérêt Public (GIP) ARNia.

Il convient de désigner l'élu qui représentera la collectivité auprès de l'ARNia ainsi que son suppléant.

M. SEILLIÉBERT Christophe est nommé représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP ARNia, et M. GUILLEMEAU Roland en tant que membre suppléant.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR (15 voix).

2026/028 Création poste adjoint administratif :

M. le Maire informe que pour pallier au surcroît d'activité et aux absences au sein de l'agence postale, il convient d'ouvrir un poste d'adjoint administratif afin de prévoir un renforcement des effectifs au besoin.

Le Conseil vote POUR (14 voix) et ABSTENTION (1 voix).

2026/029 Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs - CCID:

M. le Maire explique que cette commission se réunit après chaque début de nouveau mandat et qu'il convient d'établir deux listes de 12 candidats titulaires et 12 candidats suppléants à transmettre à la DGFIP.

Sont désignés commissaires titulaires : SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GUILLEMEAU Roland, QUARTIER David, ARMONGON Maryline, DEGRANGE François, PREVOST Yvette, HUP Damien, ROUSSEAU Philippe, COMPÉRAT Jean-Raymond, GERBEAULT Joël et BREUILLE-MARTIN Daniel

Sont désignés commissaires suppléants : LOUIS SIDNEY Vanessa, DELAGNEAU Aurélie, LARBI Fabiola, VERPEAUX Nicolas, LAVAUD Estéban, FLORIN Ingrid, CALMUS Dominique, VIÉ Jean-Louis, GOUDON Bernard, LEPRUN Jean-Louis, DUBESSET Guy, SOLIVEAU Aimée.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR (15 voix).

2026/030 Déplacement d'une classe dans une ancienne salle de classe:

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il apparaît nécessaire, pour des raisons de sécurité et d'économie, de procéder au déplacement d'une classe actuellement accueillie dans l'école primaire située **23 route de Paris**, afin de l'installer dans les locaux de l'école maternelle située **19 route de Paris** qui possède une salle de classe libre. Ce déplacement permettra de garantir des conditions d'accueil plus satisfaisantes pour les élèves et le personnel, d'optimiser l'utilisation des équipements communaux et de réduire les charges supportées par la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe du déplacement de ladite classe et d'autoriser M. le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR (15 voix).

2026/031 Instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation – TVLH :

M. GUILLEMEAU Roland informe que la loi de finances de 2026 a créé une nouvelle imposition appelée Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) applicable à compter du 1^{er} janvier 2027.

Cette réforme fusionne les deux dispositifs existants : la Taxe annuelle sur les Logements Vacants (TLV) et la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) qui prennent fin au 31 décembre 2026.

L'objectif est de simplifier et harmoniser la fiscalité applicable aux logements vacants. Cette taxe unifiée sur la vacance, dont le taux doit être fixé dans la limite de 50 % de la valeur locative, dans les communes situées hors zone tendue, doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2027 et être votée en conseil municipal au plus tard le 1^{er} octobre 2026 pour une application dès 2027 sur les logements vacants depuis au moins deux années.

M. GUILLEMEAU Roland tient à apporter les précisions suivantes :

- La résidence secondaire n'est pas considérée comme un logement vacant, car elle est assujettie à la taxe d'habitation.
- Le logement sera considéré comme vacant et le propriétaire exonéré de cette taxe dès lors qu'un permis de réaménagement sera déposé pour une remise en état du bien.
- Le logement d'une personne admise à l'EHPAD est considéré comme résidence secondaire assujettie à la taxe d'habitation

Il est proposé de voter pour l'instauration de la TVLH et de fixer le taux à 30 %

Le Conseil vote à POUR (13 voix) et CONTRE (2 voix).

2026/032. Tarif restauration scolaire 2026/2027 :

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient, comme chaque année, de délibérer sur le tarif du restaurant scolaire pour l'année 2026-2027. Il informe que le prix de la prestation pour la restauration scolaire de l'Entreprise API Restauration a augmenté. Après en avoir discuté avec la Mairie de Venizy, M. le Maire propose que la commune applique une augmentation de 0,10€/repas soit **3,80€ le repas** applicable à la prochaine rentrée scolaire.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR (15 voix).

2026/033 Contribution exceptionnelle Multi-accueil pomme d'Api :

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le multi-accueil « Pomme d'Api » accueille des enfants domiciliés sur la commune de Champlost et participe ainsi au maintien d'un service de proximité essentiel pour les familles du territoire. Il indique que cette structure a dû engager d'importants travaux de réhabilitation, d'un montant de 67 236,53€, afin de se remettre aux normes et de garantir l'accueil des enfants dans des conditions conformes aux exigences réglementaires, de sécurité et de qualité. Une fois les aides de la CAF, d'AGIR et de la CCSA déduites, il reste 5 557,80€, qui pourraient être pris en charge par les communes utilisatrices de la crèche. Compte tenu de l'intérêt que représente ce service pour les familles champlostiennes et afin de soutenir la structure dans la réalisation de ces travaux indispensables, M. le Maire propose d'attribuer, comme demandé par la structure multi-accueil « Pomme d'Api », une contribution exceptionnelle d'un montant de **527 €**.

Le montant de cette contribution est déterminé sur la base du coût total des travaux, réparti entre les communes concernées au prorata du nombre d'enfants accueillis issus de chacune d'elles

Le Conseil vote à l'unanimité POUR (15 voix).

QUESTIONS DIVERSES

1. VETATHLON

À la suite de l'annulation du Vétathlon intervenue quelques heures avant les épreuves, l'ensemble du conseil municipal assure de son soutien à l'amicale des sapeurs-pompiers, aux bénévoles et sportifs. Tous se sont retrouvés dans une situation particulièrement difficile à gérer, avec des conséquences financières importantes.

2. PHOTOGRAPHIE PAR DRONE

Suite à une proposition de M. VERPEAUX, M. GODARD Brice est venu présenter ses services de photographe professionnel avec son drone sur Champlost et ses hameaux pour un montant de 550€. Ces photos serviraient à alimenter nos communications diverses : publication internet, bulletins, courriers...

Le Conseil vote à l'unanimité POUR (15 voix).

3. REAMENAGEMENT SANITAIRE RESTAURANT SCOLAIRE

M. le Maire indique avoir fait réaliser deux devis pour la mise aux normes d'accessibilité des sanitaires.

L'entreprise « LA GOUTTE D'EAU », de Venizy, propose ses services pour un montant de 5 995,20 €, tandis que l'entreprise « JAULGELEC » les propose pour un montant de 9 600,53€.

Le Conseil retient l'entreprise « LA GOUTTE D'EAU ».

4. REAMENAGEMENT LOCAUX MATERNELLE / RESTAURANT SCOLAIRE

M. le Maire indique que l'ensemble des turbines des consoles du restaurant scolaire et de l'école maternelle doit être remplacé en raison de casses ou de vétusté. Il est également nécessaire, à la suite de l'arrivée de la classe de CM1-CM2 dans les locaux de l'école maternelle, de procéder au déplacement de deux consoles.
Le coût des travaux s'élève à 2 360,78 €.

5. « TROC et TRUC » - RECYCLERIE SORMERY – VENIZY – TURNY

M. le Maire informe le conseil municipal que M. QUOIRIN Maire de Venizy l'a contacté car il souhaite ouvrir une recyclerie solidaire pour le secteur de Venizy, Champlost, Chailley, Turny, Sormery et Neuvy Sautour qui s'associeraient dans ce projet inter-communautaire.

Le projet, né d'une idée solidaire a été présenté par Philippe Deneau conseiller municipal à Venizy. Inspiré du modèle déployé à Toucy. Le principe: récupérer des dons auprès de particuliers et d'entreprise, des objets du quotidien propres et en bon état de fonctionnement afin de leur donner une seconde vie à petits prix. Les vêtements ne seraient pas concernés. Utile, fédérateur, écologique, le modèle permet de soutenir le pouvoir d'achat des familles, de créer du lien social, d'encourager le réemploi et de réduire les déchets.

6. COMPTE-RENDU COMMISSION VOIRIE DU 2 JUIN 2026

M. QUARTIER David a rédigé un compte rendu de la commission le 2 juin afin d'identifier les interventions nécessaires dans le cadre des travaux sur les routes communales. Voici un résumé :

Les priorités du programme PATA 2026 concernent les secteurs de Prunelles et de Vachy, avec des interventions ciblées sur plusieurs routes et rues, ainsi que la pose de deux rustines sur le chemin de Chailley pour limiter le ruissellement. Si les délais le permettent, une réfection du parking de la salle des fêtes est également envisagée.

Des dégradations ont également été constatées à Champlost sur la route du Montelard et la ruelle des Blanchisseurs. D'autres voies de Champlost feront l'objet de travaux ultérieurement. Enfin, plusieurs routes ont été identifiées comme prioritaires pour une réfection complète dans le cadre du programme de voirie 2027 : la rue de la Forêt à Prunelles, la rue de Chatton à Champlost, le chemin Neuf à Boudernault et la route de Venizy, en concertation avec la commune de Venizy.

7. COMPTE-RENDU COMMISSION EAU-ASSAINISSEMENT DU 19 JUIN 2026

M. le Maire fait un compte rendu succinct de la réunion avec M. Laurent MOULINIER, responsable du service eau-assainissement de la Communauté de communes Serein et Armance, et M. Cyril CHARLES, de la SAUR. Cette réunion a été riche d'enseignements et a permis d'échanger avec la Communauté de communes et l'exploitant du service de l'eau.

La SAUR nous a fait part des difficultés qu'elle rencontre sur le terrain, notamment en raison d'un taux de fuite de 70 % sur le réseau d'eau (entre ce qui sort du château d'eau et ce qui est distribué aux habitants).

Un important travail de recherche et de réparation des fuites devra donc être entrepris sur la commune de Champlost.

8. POINT SUR BAR / RESTAURANT

M. le Maire fait un point sur les échanges qu'il a eu, au cours de la semaine 25, avec le potentiel repreneur du bar-restaurant de Champlost. Celui-ci a demandé à la gérante actuelle de baisser le prix du fonds de commerce de 8 000 €. Le conseil municipal ne comprend pas cette demande. Estimant que l'établissement aurait dû rouvrir depuis longtemps et qu'il aurait fallu négocier le prix du fond de commerce il y a plusieurs mois, il demande qu'un nouvel appel à candidatures soit lancé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.

Vu par nous, Christophe SEILLIÉBERT, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 29 juin 2026, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

**Le Maire,
Christophe SEILLIÉBERT**

